

Délibération du Conseil d'administration
n° 2026 - 078
Séance du 10 juillet 2026

Convention de double diplôme UFR Langues – Università Kore di Enna (Italie)

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de vote pour : 26

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis de la commission formation et vie universitaire du 03 juillet 2026.

La convention de double diplôme UFR Langues – Università Kore di Enna (Italie), telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.



CONVENTION DE DOUBLE DIPLÔME

entre

L'Université d'Artois, Arras, France

et

L'Université Kore di Enna, Enna, Italie

L'Université d'Artois, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sise 9 rue du Temple, BP 10665, 62030 Arras Cedex, France, représentée par sa Présidente, Professeure Anne DAGUET-GAGEY,

Et

L'Université Kore di Enna, établissement universitaire d'enseignement supérieur, sise Cittadella Universitaria, 94100, Enna, Italie représentée par son Président, Prof. Cataldo SALERNO,

désignées ci-dessous « **Les PARTIES** »,

ont convenu ce qui suit :

En application de l'accord-cadre signé le 25 octobre 2016, par l'Université d'Artois et l'Université Kore di Enna, les parties conviennent la mise en place d'un programme de double-diplôme.

Article 1. Objet de la convention

L'objet de cette convention est de réglementer les échanges d'étudiants dans le cadre d'un programme de double diplôme de Master, nommé dans la suite de la convention « programme », qui sera mis en place entre l'Université d'Artois - UFR de Langues Étrangères - et l'Université Kore di Enna - Faculté de Studi Classici, Linguistici e della Formazione.

Compte tenu du contenu des programmes de Master et de Laurea magistrale proposés par les PARTIES dans le domaine de langues étrangères, les deux PARTIES déclarent vouloir coopérer pour délivrer conjointement leur propre diplôme de Master :

- le **Master Langues Etrangères Appliquées parcours Langues et Management International « Languages, Management, International »** : option anglais/allemand, anglais/chinois, anglais/espagnol et anglais/français délivré par l'Université d'Artois et
- la **Laurea magistrale in Lingue per la Comunicazione Internazionale** délivré par l'Université Kore di Enna.

Article 2. Cadre légal

Les deux parties déclarent que les diplômes de Master et Laurea magistrale qui font l'objet de cette convention sont des diplômes nationaux officiellement accrédités.

Le Master délivré par l'Université d'Artois est accrédité par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour une période de cinq ans, dès l'année universitaire 2026/2027.

La Laurea magistrale délivrée par l'Université Kore di Enna est accréditée par le Ministère de l'Éducation, de l'Université et de la Recherche en conformité à l'arrêté du 5 mai 2005.

En France, le Master comprend deux années d'études (M1 et M2), chacune constituée de deux semestres. Les étudiants peuvent s'inscrire en première année de Master (M1) après avoir obtenu le grade de Licence (3 années d'études, correspondant à 180 ECTS). L'admission en première année de Master (M1) est prononcée après examen d'un dossier de candidature et entretien avec un jury et est conditionnée à une capacité d'accueil. L'admission en deuxième année de Master (M2) est ouverte à tous les étudiants titulaires d'un master 1 de la mention et se fait sur examen de candidature.

En Italie, la Laurea magistrale comprend deux années d'études correspondant au total à 4 (quatre) semestres. Les étudiants s'inscrivent en première année de Laurea magistrale après avoir obtenu le grade de Licence (3 années d'études correspondant à 180 ECTS).

Article 3. Validation et reconnaissance des crédits

Les deux PARTIES s'engagent à reconnaître pleinement les crédits et les résultats obtenus par les étudiants dans l'établissement partenaire.

Chaque PARTIE s'engage à envoyer les relevés de notes à l'autre PARTIE après les sessions d'examens. Les PARTIES utiliseront l'échelle de notation établie au niveau européen dans le cadre des accords Erasmus+, afin de faciliter l'interprétation des notes obtenues par l'étudiant dans l'établissement d'accueil.

Les diplômes de Master et de Laurea magistrale seront délivrés lorsque les étudiants auront achevé le programme présenté dans l'annexe ci-jointe et auront satisfait aux conditions de réussite exigées par chacune des PARTIES.

Article 4. Sélection et admission des étudiants

Les étudiants désirant participer au « programme » seront sélectionnés par leur université d'origine et la décision finale d'admission reviendra à l'université d'accueil, après examen de leur dossier de candidature.

Pour postuler au « programme », les étudiants de chaque université devront présenter les documents suivants afin de formaliser leur candidature :

- programmes détaillés des études suivies et photocopies des relevés des notes obtenues lors des études universitaires ;

- certificat attestant les niveaux de langue à produire en anglais (cf. article 5) ;
- photo d'identité

Les étudiants admis dans ce « programme » recevront une autorisation d'inscription.

Article 5. Description du programme de double diplôme et schéma de mobilité

Les programmes d'enseignement de Master et de Laurea magistrale faisant l'objet de cette convention sont présentés en annexe.

5.1 Les étudiants de l'Université Kore di Enna (Département de Studi Classici, Linguistici e della Formazione) inscrits dans la Laurea magistrale in Lingue per la Comunicazione Internazionale et admis dans ce « programme » effectueront leurs études comme suit (un choix parmi les deux proposés) :

- Premier choix (à privilégier):

- 1^{ère} année (M1), semestres 1 et 2 à l'Université Kore di Enna ;
- 2^e année (M2), **semestres 3 et 4 à l'Université d'Artois.**

Ils suivront les enseignements du Master Languages, Management, International au semestre 3. Le stage prévu au semestre 4 sera réalisé en France sous la responsabilité de l'Université d'Artois avec convention de stage signée par l'Université d'Artois.

- Deuxième choix :

- 1^{ère} année (M1), semestres 1 et 2 à l'Université Kore di Enna ;
- 2^e année (M2), **semestre 3 à l'Université d'Artois.** Ils suivront les enseignements du Master Languages, Management, International,
- 2^e année (M2), **semestre 4 à l'université Kore di Enna**, ils suivront les enseignements de la Laurea magistrale in Lingue per la Comunicazione Internazionale.

Pour être admis en Master 2 à l'Université d'Artois, les étudiants devront avoir reçu un avis favorable de la commission d'admission de l'Université d'Artois, après examen de leur dossier de candidature.

Ils devront également posséder un niveau B2 en anglais qui pourra être attesté par un enseignant d'anglais de l'université d'origine et dans l'une des langues suivantes : français, espagnol ou chinois, lors de leur candidature au « programme ». Ils devront choisir une langue de découverte entre italien (suivi en M2) et néerlandais (suivi en M1) Un entretien en visioconférence pourra être organisé pour confirmer la nomination.

5.2 Les étudiants de l'Université d'Artois (UFR de Langues Étrangères) inscrits dans le Master Languages, Management, International et admis dans ce « programme » effectueront les études du master comme suit (un choix parmi les deux proposés) :

- Premier choix :

- 1^{ère} année (M1), semestres 1 et 2 à l'Université d'Artois ;
- 2^e année (M2), **semestres 3 et 4 à l'Université Kore di Enna**. Ils suivront les enseignements de la Laurea magistrale in Lingue per la Comunicazione Internazionale.

- Deuxième choix :

- 1^{ère} année (M1), semestres 1 et 2 à l'Université d'Artois ;
- 2^e année (M2), **semestre 3, à l'Université Kore di Enna**. Ils suivront les enseignements de la Laurea magistrale in Lingue per la Comunicazione Internazionale ;
- 2^e année (M2), **semestre 4, stage en France ou à l'étranger**. Le stage est réalisé sous la responsabilité de l'Université d'Artois avec convention de stage signée par l'Université d'Artois.

Pour être admis en Laurea magistrale 2 à l'Université Kore di Enna, les étudiants devront avoir réussi la première année de Master à l'Université d'Artois et avoir reçu un avis favorable de la commission d'admission de l'Université Kore di Enna, après examen de leur dossier de candidature.

Ils devront également posséder des connaissances en anglais de niveau B2, et en italien de niveau A2, lors de leur candidature au « programme ».

5.3 Supervision conjointe des stages de fin d'études

Les soutenances de stage du Master Languages, Management, International et de thèse de la Laurea magistrale prévues au semestre 4 seront réalisées devant un jury d'enseignants des deux Parties, en présentiel et par visioconférence.

Les stages prévus dans les deux formations de Master et Laurea magistrale seront organisés en conformité avec la législation en vigueur en France et en Italie.

Les Parties s'engagent à fournir une copie de la convention de stage signée pour chaque étudiant à leur partenaire.

L'Université d'Artois et l'Université Kore di Enna vont accompagner les étudiants dans leurs démarches de recherche du stage.

Article 6. Délivrance des diplômes

L'Université d'Artois délivrera le diplôme de *Master Languages, Management, International* et l'Université Kore di Enna délivrera le diplôme de *Laurea Magistrale in Lingue per la Comunicazione Internazionale* aux étudiants qui remplissent les conditions suivantes :

- avoir accompli avec succès le programme d'études et le schéma de mobilité mentionné à l'article 5 ;
- avoir obtenu la totalité des crédits requis par le programme, soit 120 ECTS ;

Article 7. Calendrier

Les PARTIES s'informeront du calendrier institutionnel pour la sélection des étudiants et du calendrier universitaire de chaque année (date limite d'inscription, début et fin des semestres, sessions d'examens, sessions de rattrapage, dates des jurys). Le calendrier pour la sélection des étudiants sera remis au partenaire au plus tard en mai/juin de l'année universitaire en cours pour l'année universitaire suivante.

Article 8. Nombre d'étudiants

Le nombre d'étudiants pouvant bénéficier, chaque année universitaire, du « programme » sera au maximum de 10 selon la capacité d'accueil de chaque PARTIE. Les deux PARTIES s'engagent à respecter, dans toute la mesure du possible, le principe de la réciprocité des flux d'étudiants.

Article 9. Conditions d'inscription

Les PARTIES s'engagent à inscrire les étudiants avec attribution d'une carte d'étudiant leur conférant tous les avantages habituellement attachés au statut d'étudiant.

Les étudiants sélectionnés devront s'inscrire dans les deux établissements partenaires, selon les règles en vigueur pour chaque établissement.

Les étudiants inscrits à ce « programme » seront dispensés des droits d'inscription dans l'établissement d'accueil mais devront acquitter les droits ordinaires dans leur établissement d'origine pendant leur année ou leur semestre d'absence. Ils seront néanmoins administrativement et pédagogiquement inscrits dans l'université d'accueil et y jouiront des mêmes droits que tout étudiant inscrit en régime normal d'études.

Les étudiants inscrits à ce « programme » devront se soumettre aux règles spécifiques de couverture sociale du pays d'accueil.

Pendant leur séjour dans l'université d'accueil, les étudiants prennent en charge leurs frais de transport (transport international et transport local), d'assurance médicale, d'hébergement, de nourriture ainsi que tout autre frais engagé durant leur participation au « programme ».

Dans toute la mesure du possible, les deux établissements, sans aucun engagement financier de leur part, proposeront un hébergement en résidence universitaire aux étudiants, ou, le cas échéant, les aideront dans leurs démarches auprès d'organismes compétents.

Article 10. Coordinateurs universitaires

L'Université d'Artois désigne l'enseignant David Marcinkowski (david.marcinkowski@univ-artois.fr) comme coordinateur pédagogique de ce « programme ».

L'Université Kore di Enna désigne le professeur Antonino Velez (antonino.velez@unikore.it) comme coordinateur pédagogique de ce « programme ».

Les services des relations internationales des deux établissements sont chargés du suivi administratif de cette convention et de la gestion de la mobilité des étudiants dans le cadre du « programme ».

Article 11. Échange d'enseignants et de chercheurs et coopération

Les parties encourageront l'échange d'enseignants et de chercheurs dans le cadre de cette convention.

Les parties favoriseront les initiatives de coopération académique internationale (COIL, BIP, etc.)

Article 12. Promotion du programme

Les deux PARTIES consentent l'utilisation de leurs noms et de leurs logos dans tout support promotionnel lié à ce « programme ».

Article 13. Validité de l'accord

La présente convention prendra effet le jour de sa signature par les deux PARTIES et aura une validité de 5 (cinq) ans (2026/2027, 2027/2028, 2028/2029, 2029/2030 et 2030/2031). Elle pourra être renouvelée par accord écrit et sous réserve d'accréditation par les ministères de tutelle des maquettes de Master de l'Université d'Artois et de Laurea magistrale de l'Université Kore di Enna, pour une durée correspondant à la nouvelle période d'accréditation.

Chacune des deux parties pourra décider de mettre fin à l'accord à condition d'en informer l'autre partie par écrit, avec un préavis de six mois minimum, et l'engagement de mener à terme les actions en cours. La dénonciation de la convention n'interrompt pas le cursus des étudiants qui ont commencé le programme, en accord avec les termes de la présente convention.

Article 14. Amendements et modifications

Tout amendement ou modification devra être présenté par écrit et signé par les représentants accrédités des deux PARTIES.

La présente convention peut être modifiée à tout moment à la demande de l'une ou l'autre des deux PARTIES, en particulier si des changements dans les programmes d'études interviennent à l'Université d'Artois ou l'Université Kore di Enna. Ces modifications ne prennent effet qu'au début de l'année universitaire suivante. Toute modification de la convention devra être faite dans le cadre d'un avenant qui fera partie intégrante de cette convention.

Article 15. Droit applicable et litiges

La présente Convention est régie et doit être interprétée au regard du droit français pour les étudiants français et du droit italien pour les étudiants italiens. Les deux PARTIES s'efforceront de régler à l'amiable les différends qui pourraient surgir de l'exécution de cet accord ou de son interprétation. Tout différend non résolu à l'amiable sera soumis aux juridictions françaises pour les étudiants français et aux juridictions italiennes pour les étudiants italiens.

La présente convention est établie en quatre exemplaires : deux exemplaires en français et deux exemplaires en italien.

Signé à Arras, le

Signé à Enna, le

La Présidente de l'Université d'Artois,
Professeure Anne DAGUET-GAGEY

Le Président de l'Université Kore di Enna,
Prof. Cataldo SALERNO

ANNEXE

à la Convention de double diplôme entre l'Université d'Artois et l'Université Kore di Enna

Université d'Artois Master Langues Etrangères Appliquées parcours Langues et Management International / « Languages, Management, International » 1 ^{ère} année - semestres 1 et 2			Université Kore di Enna Laurea magistrale in Lingue per la Comunicazione Internazionale 1 ^{ère} année - semestres 1 et 2		
Semestre 1	Nombre d'heures	ECTS	Semestre 1	Nombre d'heures	Crédits
L1/L2 : Two languages among : English, Spanish, Chinese or French	80	7,5	L1/L2 : Two languages among: Chinese, English, French, Spanish	82	6+6
L3 : Beginner's level Dutch or Italian	40	5	Experimental Linguistic	36	6
Project management (SAé – annualized)	18	0	Pedagogy of differences	36	6
M1/M2 Projects (SAé – annualized)	20	0	Digital translation lab	25	1
Fundamentals of international Marketing	18	2,5	Project management lab	25	1
International commerce	18	2,5			
Procurement	18	2,5			
Negotiation	18	2,5			
Numerical methods and and computational tools for business	10	2,5			
Career development	6	0			
Cross cultural management	15	2,5			
Total	261	27,5	Total	204	26
Semestre 2			Semestre 2		
L1/L2 : Two languages among: English, Spanish, German Chinese or French	80	8,5	L1/L2 : Two languages among : Chinese, English, French, Spanish	82	6+6
L3 : Beginner's level Dutch or Italian	40	3	1 literature among: Chinese, English, French, Spanish	48	8
Project management	20	6,5	Inclusive linguistic education	36	6
Business Creation	20	1,5	Theories and technics of mediation	36	6
International Marketing	15	1,5			
Digital Marketing	15	1,5			
Business Economics	15	1,5			
Export	15	1,5			
Negotiation	15	1,5			
Internationalization Strategy	20	1,5			
Career Development + internship (SAé – annualized)	6	4			
Total	261	32,5	Total	202	32
TOTAL M1	522	60	TOTAL M1	380	58
Université d'Artois			Université Kore di Enna Laurea magistrale in Lingue per la Comunicazione Internazionale		

Master Langues Etrangères Appliquées parcours Langues et Management International / « Languages and International Management »			2 ^e année - semestres 3 et 4		
2 ^e année - semestres 3 et 4					
Semestre 3	Nombre d'heures	ECTS	Semestre 3	Nombre d'heures	Crédits
L1/L2 : Two languages among: English, Spanish, German Chinese or French	80	9	L1/L2 : Two languages among: Chinese, English, French, Spanish	82	6+6
L3 : Beginner's level Dutch or Italian	40	4	Geopolitics and geoculture	36	6
M1/M2 Projects	20	1,5	Intercultural pragmatic	36	6
Management	15	1,5	Internship	125	5
International Marketing	22	1,5			
International Economy	22	1,5			
International Commerce	18	1,5			
Logistics	18	1,5			
Quality and regulatory affairs	18	1,5			
SAé (Learning and assessment situation) KALYPSO	40	3			
Career Development	12	1			
Saé CCEF - certification		2,5			
Total	305	30	Total	172	29
Semestre 4			Semestre 4		
Internship (6 months) / work-study program + report + defense	924	30	L1/L2 : Two languages among : Chinese, English, French, Spanish	82	6+6
			International law	36	6
			Subject of choice	48	8
			Final project (thesis)*		7
Total		30	Total	303	33
Total M2		60	Total M2	415	62
TOTAL M1+M2		120	Total M1+M2	795	120

*Les étudiants de l'Université d'Artois en mobilité à l'Université Kore di Enna devront choisir une matière parmi une liste d'options proposées dans la maquette de la Laurea magistrale in Lingue per la Comunicazione Internazionale.

Signé à Arras, le

Signé à Enna, le

La Présidente de l'Université d'Artois,
Professeure Anne DAGUET-GAGEY

Le Président de l'Université Kore di Enna,
Prof. Cataldo SALERNO